

SAINTE-ALVÈRE

## La Communauté de communes va s'élargir

La dernière séance du Conseil municipal de l'année s'est tenue jeudi 26 novembre, avec, en préambule, le résumé fait par le maire, Philippe Ducène, de la visite de la préfète, le 24 novembre, à l'usine Fabrique électronique de Dordogne (FEDD): « Les dirigeants de la FEDD sont attachés au savoir-faire local et ont tenu à remercier les différents conseils municipaux pour leur soutien. »

**Communauté de communes.** Le maire rappelle que, d'ici 2013, l'état imposera aux intercommunalités de fusionner. La Communauté de communes du Terroir de la truffe va s'agrandir avec l'intégration de Limeuil et un rapprochement avec la Communauté de communes Isle-Manoire en Périgord est déjà en cours de discussion.

**Taxe professionnelle.** Sa suppression n'aura aucun impact sur les recettes 2010 de la commune.

**Réforme des collectivités territoriales.** La simplification prévue entre les compétences du Département et de la Région va permettre aux élus locaux de gagner du temps sur les dossiers de demande de subvention. D'autre part, le nombre de syndicats devrait baisser et donc coûter moins cher aux habitants. Le maire indique qu'en Dordogne il existe plus de 135 syndicats de l'eau,

dont les présidents et vice-présidents touchent une indemnité : « En réduisant le nombre des syndicats, on fera des économies sur les indemnités. »

**Assainissement collectif.** Le système de calcul de la redevance changera à partir de 2010. La part fixe représentait jusqu'à présent 70 % du total et la part variable 30 %, pour la consommation allant de 0 à 200 m<sup>3</sup>. L'année prochaine, la part fixe baissera pour être à 50 % et la part variable sera de 50 % sans limitation de consommation. Cela ne devrait pas affecter la facture du consommateur moyen mais, à l'avenir, la part fixe ira en diminuant de plus en plus, pour faire en sorte que ceux qui consomment le plus paient le plus.

**Église.** Il est décidé de faire un emprunt de 150 000 euros avec un intérêt de 4,30 % sur trente ans, pour engager la prochaine tranche de travaux.

**Le Cèdre.** La maison de retraite appartient au groupe Quiétude, qui s'est retrouvé devant le tribunal de commerce de Paris. Philippe Ducène tient à apaiser les inquiétudes, en précisant que ce problème a affecté les salaires du personnel en septembre mais que désormais tout est rentré dans l'ordre.

A. M.-A.